



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 28 septembre 2009

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président,
Madame Corinne Borgeaud et M. Gérald Santschy, scrutateurs,
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Monsieur Jean-Daniel Bonny, boursier communal, ainsi qu'au public présent.

Pour des raisons techniques, le point 1) de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal se déroule dans la salle villageoise. Pour ce faire, le Président débute la séance directement par ce point et donne la parole à M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal.

1. Information de M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, sur la péréquation intercommunale et la facture sociale.

M. J.-D. Bonny, présente aux membres du Conseil communal un exposé très documenté et intéressant sur la péréquation intercommunale (La péréquation financière atténue les inégalités de charges fiscales consécutives aux différences de capacité productive entre les communes) et la facture sociale définitive pour l'année 2008.

Au vue des nombreuses questions que cette présentation a suscitées, nous pouvons constater un vif intérêt de la part des Conseillers et Conseillères au sujet des finances de la Commune.

M. Alain Pellet, Président, remercie M. J.-D. Bonny, boursier communal, pour cette information.

La séance reprend son cours dans la salle des réunions.

Le Président reprend la séance aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel

Membres présents : 46 Excusés : MM. André Borgeaud, Thierry Burnat et Gilles Rochat

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 31 août 2009.

La lecture n'en est pas souhaitée, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Pas de courrier.

d) Communications de la Municipalité

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, prend la parole afin de remercier l'assemblée pour ses chaleureux messages reçus suite à son hospitalisation.

Elle excuse M. Yves Jauner, Municipal, qui ne peut être présent lors de cette séance.

Mme I. Hautier Charrotton remercie également le corps des sapeurs-pompiers de la région pour son engagement dans l'important incendie de l'avenue de Provence à Lausanne.

Madame la Syndique a le plaisir d'annoncer que les travaux du giratoire démarreront au début du mois d'octobre. Bien que l'opposant ait fait un recours à l'effet suspensif, ces travaux peuvent débuter étant donné qu'ils ne touchent pas sa parcelle.

Suite à la séance avec le Tribunal, le 10 septembre dernier, la Municipalité espère vivement arriver à un accord satisfaisant pour les deux parties.

La Municipalité offrira la verrée à l'issue de cette séance afin de fêter dignement l'événement tant attendu.

M. Yvan Rochat, Municipal donne des informations concernant son dicastère :

Le feu bactérien qui touche principalement les cotonéasters sévit dans la région. Des mesures ont été prises afin d'éradiquer ce fléau.

Concernant le PGA (Plan Général d'Affectation), le canton signale à la Commune qu'il a pris du retard. Affaire à suivre.

M. Y. Rochat, Municipal, remarque une recrudescence du vandalisme dans le village. Voir les photos affichées suite aux déprédations faites durant le week-end à la bibliothèque.

M. Didier Chapuis demande si une plainte a été déposée ?

M. Y. Rochat répond affirmativement et ceci pour chaque acte de vandalisme répertorié.

Au niveau du contrat de prestation avec la police, M. Joël Cavat désirerait connaître les horaires approximatifs des rondes effectuées par leur soin.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, annonce que la police fait des rondes 2 à 3 fois par mois en civil durant la journée et 8 fois par mois durant la nuit.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, souligne que si ce n'est pas suffisant, la Municipalité peut demander à ce que la police passe plus souvent.

M. Yvan Rochat, Municipal, rappelle à l'assemblée que chacun et chacune peut composer le n° 117 en cas de comportement suspect de certaines personnes ou de situation « anormale ».

Mme Sandrine Berthoud demande à la Municipalité si elle ne pourrait pas sensibiliser la population à ces différents problèmes par le biais du journal « Le Cancanier » ?

Mme I. Hautier Charrotton, Syndique, précise que les élèves ainsi que leurs parents reçoivent une information écrite concernant les diverses lois sur la consommation d'alcool, de tabac, les heures de rentrée, etc. et que ce ne sont pas forcément des enfants du village qui commettent des actes de vandalisme à Penthelaz.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, communique l'information suivante :

Service de la population :

Le bureau du service à la population et du contrôle des habitants sera fermé pendant la semaine du 19 au 24 octobre 2009.

Pour les cas vraiment urgents, les citoyens pourront s'adresser au greffe.

M. Frédy Mast, Municipal, n'a pas de communications.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, transmet les informations préparées par M. Yves Jauner, Municipal.

Prévention Jeunesse :

Suite au rapport de la cartographie du contexte de vie des jeunes à Penthaz, un groupe de travail composé de jeunes et d'adultes a été formé.

Ces personnes se sont rencontrées à 2 reprises et mettent en place une journée « jeunesse impliquée » qui aura pour but de présenter aux autorités et à la population des projets à étudier et à appliquer à Penthaz.

Cette journée aura lieu le 21 novembre 2009 au « Local des jeunes ».

Social – Prévention :

Il est de plus en plus difficile de garantir un service de sécurité sur les chemins menant à l'école.

La Municipalité est toujours à la recherche de patrouilleurs (euses) pour compléter l'équipe actuelle.

Si personne ne s'annonce, à court terme, ce service pourrait disparaître, tout comme le pédibus !

Cantine communale :

Dans les dernières communications, M. Y. Jauner, Municipal, n'avait pas précisé que le coût pour l'accueil de midi avait été décidé entre les trois communes de Penthaz-Penthaz-Daillens et qu'un accord avait été fixé avec l'ASiCoPe pour une subvention aux repas pris dans les structures, ceci **sous réserve d'acceptation du budget de l'ASiCoPe**.

Le budget 2010 de l'ASiCoPe a été accepté lors de leur séance du 23 septembre 2009. Cette subvention a déjà été comprise dans le prix annoncé aux parents.

M. Jérôme Ischi demande pourquoi ça ne serait pas des enfants plus âgés qui occuperaient la fonction de patrouilleurs scolaires comme cela se fait dans d'autres communes ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, répond qu'une discussion avait été entamée dans ce sens avec le Directeur des écoles, mais que le projet a été abandonné en raisons des problèmes d'horaires, entre autres choses, que cela impliquait.

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

Le point 1) de l'ordre du jour ayant déjà eu lieu, le Président passe directement au point 2).

2. Rapport de la Commission relatif au Règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière (Préavis n° 48-2009)

M. Joël Cavat, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, précise aux membres du Conseil que le plan du cimetière qu'ils ont reçu est faux. La bonne version est à leur disposition auprès d'elle-même.

La parole n'étant plus demandée, le Président relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 48 – 2009, oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'accepter le Règlement communal sur les inhumations, les incinérations et le cimetière. Le dit Règlement entrera en vigueur dès son adoption par le Conseil communal et son approbation définitive par le Conseil d'Etat. Le Règlement de police du cimetière du 8 novembre 1965 sera dès lors abrogé.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de la Commission relatif à la mise en place d'un columbarium dans le cimetière communal (Préavis n° 49-2009)

M. Jean-Louis Dupuis, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°49 - 2009, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

° que ce préavis n'entre pas dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis N° 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006, **mais que le plafond d'endettement se situe à 15,5 millions sur 20 millions de francs autorisés.**

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de la mise en place d'un columbarium dans le cimetière communal,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 180'000.-- pour la réalisation de ces travaux
3. d'amortir le coût net de CHF 165'000.-- sur 10 ans et de financer la dépense par la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 44 voix et 2 abstentions

4. Rapport de la Commission « Equipements sportifs et places de jeux » concernant la mise aux normes des trois places de jeux communales (Préavis n° 50-2009)

M. Jérôme Ischi, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- M. Fritz Wälti se demande si le financement de ces places de jeux ne pourrait pas se faire, en partie, par des organismes tels que le Service de la Jeunesse, le Sport Toto ou la Loterie Romande ?

- Mme I. Gay-Crosier, Municipale, n'avait pas envisagé cette possibilité, mais elle prend note et se renseignera.

- M. Joël Cavat est étonné de voir que toutes les places de jeux ne seront pas équipées de toboggans et de balançoires. Cela est-il voulu ? D'autre part, il constate que la place de jeux du chemin de la Forêt lui paraît plus complète et attractive que celle de la « Place Centrale », géographiquement mieux située ; pourquoi ce choix ? Enfin, M. J. Cavat aimerait savoir si le terrain de pétanque sera touché ou non par les travaux ?

- Mme I. Gay-Crosier, Municipale, apporte quelques informations concernant ces différentes places de jeux. Tout d'abord, le terrain de pétanque restera en place, les parties avant et arrière de la place de jeux située à la « Place Centrale » ne subissent pas de changement. Cet endroit, trop restreint pour accueillir les enfants de

2 à 15 ans, sera réservé aux plus petits (2 à 7 ans). Ils pourront tous (2 à 15 ans) aller se balancer, entre autre, à la place de jeux du « Mont Blanc » et se dépenser à celle du chemin de la Forêt.

- M. Didier Chapuis s'inquiète du problème du vandalisme qui pourrait également toucher ces différentes places de jeux. La Municipalité a-t-elle prévu des dispositions à ce sujet ?

- Toujours selon Mme I. Gay-Crosier, la Municipalité est bien consciente du problème mais n'envisage pas de prendre des dispositions dans l'immédiat. A voir par la suite.

- M. François Bachmann souligne que le même tableau concernant la situation par rapport au plafond d'endettement apparaît dans les préavis n° 49 et 50-2009, bien que l'investissement fût prévu dans la planification financière 2006-2011 dans un cas et non prévu dans la planification financière dans l'autre cas ! Il note également la présence de nouveaux bancs et de tables aux différentes places de jeux ; ceux-ci font-ils partie du projet de rénovation ?

Enfin M. Fr. Bachmann, soucieux de la sécurité des enfants, se demande si la place de jeux située au chemin de la Forêt n'est pas trop près de la route ?

- Mme I. Gay-Crosier, Municipale, précise que la route proche de la place de jeux située au chemin de la Forêt fait partie d'une zone à 30 km/h, qu'elle est peu fréquentée et qu'il est également du devoir des parents de sensibiliser leurs enfants aux règles de sécurité. Concernant les tables et les bancs, effectivement ils font partie de la rénovation des places de jeux sous réserve de l'acceptation à ce jour, du préavis n° 50 – 2009 par les membres du Conseil communal.

Pour terminer, Mme I. Gay-Crosier n'a, dans l'immédiat, pas de réponse à donner au sujet des tableaux figurant dans les préavis n° 49 et 50 – 2009 sur le financement communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 50 - 2009, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

° que ce préavis entre dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis N° 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006 (Selon catalogue, n° 111, investissement « urgent » prévu entre 2007 et 2009 pour un montant de CHF 130'000.-).

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation et la mise aux normes des trois places de jeux communales
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 226'000.— pour la réalisation de ces travaux
3. d'amortir le coût net de CHF 161'500.— par prélèvement sur le fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux (9.282.03) et de financer la dépense pas la trésorerie courante.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité

5. Propositions individuelles

- M. Stéphane Zürcher désirerait savoir s'il serait possible, que chaque Conseillers et Conseillères reçoivent par courrier électronique tous les documents utiles (convocation avec l'ordre du jour, procès-verbal, préavis, etc) à la préparation d'une séance du Conseil, et non par courrier comme c'est le cas actuellement, ceci par souci d'économie.

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, précise que selon les dire de Monsieur le Préfet, les documents doivent obligatoirement parvenir sur papier aux membres du Conseil communal.

M. Christian Martinetti argumente en ce sens et M. Alain Pellet, Président, confirme l'information de Mme La Syndique.

- Afin de limiter le gaspillage de papier, M. Joël Cavat suggère à la Municipalité de photocopier le plus possible de documents en version recto-verso. Trop de documents sont encore imprimés que sur 1 côté. Durant l'été, M. J. Cavat s'est rendu à la piscine de Penthalaz et a notamment trouvé que le petit bassin était insalubre !

- Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, lui fait part de son étonnement.

- M. Olivier Frossard, Président de l'Association de la piscine de Penthalaz & Environs, est également étonné et tient à souligner que les contrôles sanitaires effectués régulièrement se sont toujours avérés en ordre. Cependant, il prend note et s'entretiendra à ce sujet avec M. Jean-Luc Duperrex.

M. Alain Pellet, Président, reprend la parole pour informer l'assemblée de la nomination d'une nouvelle Commission. Il s'agit de la Commission « Local pompiers » dont les membres sont :

Pour le groupe socialiste & sympathisants

MM. Jérôme Ischi, Pierre-André Ischi et Marc-Eugène Viret

Pour le groupe indépendant de Penthalaz (GIP)

MM. Claude Brocard et Pierre-Alain Epars

Pour le groupe Radical-Libéral

MM. Thierry Burnat et Bernard Murisier

Le Président, Alain Pellet remercie ensuite M. André Marendaz pour ses années d'investissement auprès de la Commune en tant que Municipal et Conseiller communal. En effet, M. André Marendaz quittera définitivement le Conseil communal à l'issue de cette séance pour se consacrer essentiellement à sa fonction de Député. Le Président lui souhaite plein succès pour l'avenir.

M. Bernard Murisier revient sur l'engagement des sapeurs-pompiers de la région qui ont été appelé en renfort à 4 reprises dans l'important incendie chez Secure Archives à Lausanne. Tous les DPS du canton ont été mobilisés lors de ce sinistre.

M. Jean-Daniel Bonny, boursier communal, informe M. Fr. Bachmann qu'il s'agit des tableaux des crédits qui ont été votés. C'est pourquoi le même tableau apparaît dans les préavis n° 49 et 50-2009.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h00

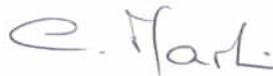
Le Président



Alain Pellet



La secrétaire



Claudine Martin